PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt le vingt-cinq mai à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la halle aux grains afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMYRE, Maire

Etaient présents: M. Jean-Pierre LEMYRE, Mme Isabelle HERVY, M. Xavier SOREL, Mme Yolande LEBRET, M. André LEFEVRE, Mmes Danielle DAUNE-BESNARD, Camille CAEN, M. Éric ENQUEBECQ, Mme Josiane MARTEL, M. Charles MICHEL, Mme Aurore ARLAUD, M. Albert JEANNE, Mme Marie-Thérèse TOURNAILLE, M. Christophe AMIARD, Mme Catherine LE PETIT, M. Jean-Paul BRETAR, Mme Emmanuelle LE ROY, M. Benjamin LUCHARD, Mme Claude MORIN, M. Paul HACQUARD, M. Patrick PERNIN, Mme Eliane HARDY.

Absents excusés :

M. Arnold UIJTTEWAAL, qui a donné procuration à Mme Isabelle HERVY

1° - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Jean-Pierre LEMYRE, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Isabelle HERVY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2° - ELECTION DU MAIRE

M. Albert JEANNE, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Après son discours de bienvenue aux conseillers municipaux, il a procédé à l'appel nominal des 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Mme Eliane HARDY et M. Benjamin LUCHARD ont été désignés assesseurs.

M. Jean-Pierre LEMYRE est candidat au poste de maire.

1^{ER} tour

M. LEMYRE Jean-Pierre a obtenu 20 voix, 1 nul et 2 blancs

M. LEMYRE Jean-Pierre a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3° - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. LEMYRE Jean-Pierre, élu maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

<u>NOMBRE D'ADJOINTS</u> Mr le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints.

Mr le Maire propose la création de trois postes d'adjoints.

Les délégations des adjoints sont les suivantes :

- Le 1^{er} adjoint aura les délégations suivantes : finances, budget, travaux, affaires scolaires, cantine, logements, CCAS.
- Le 2^e adjoint : environnement, personnel administratif, cimetière, affaires culturelles, jeunesse et sport, tourisme et associations.
- le 3^e adjoint : voirie, bâtiments communaux, espaces verts, personnel communal du service technique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR 21 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS, LA CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE.

4° - ELECTION DES ADJOINTS

LISTE DES CANDIDATS

Une liste est proposée par Mr le Maire.

1ER TOUR

Le résultat du scrutin est le suivant : Liste LEMYRE Jean-Pierre 21 voix et 2 blancs.

Les conseillers municipaux suivants :

- Mme Isabelle HERVY, 1er adjoint
- M. Xavier SOREL, 2^e adjoint
- M André LEFEVRE, 3° adjoint

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

5° - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.

M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local qui est distribuée à chaque élu.

M. le Maire remercie le nouveau conseil pour son élection et celle de ses adjoints.

Il évoque les différents travaux en cours sur la commune, notamment, les travaux du bourg, du lotissement du Perron et les futurs travaux de l'église de Morsalines.

Par ailleurs, il signale que le budget 2020 a été voté le 02 mars 2020 et que la commune possède une très bonne trésorerie.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 02 juin 2020 à 20 h 30 à la halle aux grains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h20.

La Secrétaire,

Isabelle HERVY

Le Maire,

Jean-Pierre LEMYRE